



Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

Procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2026

Prochain conseil 28 avril 2026 à 19h

Séance du 9 avril 2026

Date de la convocation : 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois d'avril à 19 heures,

le Conseil Municipal de la commune de Valaurie, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mr Alex FROMENT, maire.

Présents : Alex FROMENT, Brandon BLACHERE, Jessica LANTHEAUME, Damien LEONARD, Josyane MAZON, Daniel PIFFARD, Sabine PROTHON, Michelle RIEU, Bastien ROZEL, Romain TOURREL, Amanda CHABOT.

Absents excusés : Pierre MOURGUES donne pouvoir à Bastien ROZEL, Chloé BONNARD donne pouvoir à Josyane MAZON, Laure NICOLAÏ donne pouvoir à Jessica LANTHEAUME, Stéphane VALENTIN

Mr Brandon BLACHERE a été élu secrétaire

Ordre du jour :

Délibérations :

- Désignation délégué UDAF26
- Désignation délégué CNAS
- Désignation délégué syndicat d'irrigation drômois
- Désignation représentant CLIGEET
- Désignation correspondant défense
- Election membres commission d'appel d'offres
- Proposition membres de la commission communale des impôts
- Délégation de pouvoirs au maire
- Fixation des indemnités des adjoints
- Avis sur demande de dérogation au repos dominical – Domaine Eyguebelle
- Taux d'imposition 2026



Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

- Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 budget principal et budget assainissement
- Affectation des résultats 2025
- Intégration des résultats du budget assainissement au budget principal

Questions diverses

➤ **DELIBERATIONS**

✓ Désignation délégué UDAF 26 :

Le Maire fait part à l'assemblée la nécessité de désigner un délégué représentant la commune à UDAF 26.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne Mme Michelle RIEU déléguée de la commune de Valaurie à UDAF 26

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Désignation délégué CNAS :

Le Maire fait part à l'assemblée la nécessité de désigner un délégué élu représentant la commune au CNAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne M. Alex FROMENT délégué élu de la commune de Valaurie au CNAS.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Désignation délégués Syndicat d'Irrigation Drômois :

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois.

Le conseil municipal désigne :

- Mr Bastien ROZEL, délégué titulaire
- Mme Sabine PROTHON, déléguée suppléante

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Désignation délégués CLIGEET :

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès à la CLIGEET.

Le conseil municipal désigne :

- Mr Stéphane VALENTIN, délégué titulaire
- Mr Pierre MOURGUES, délégué suppléant

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Désignation correspondant Défense :

Il convient de désigner un correspondant Défense de la commune.



Le conseil municipal désigne :

- Mr Alex FROMENT

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article 22 (I 4°) du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Mr Brandon BLACHERE, Mr Bastien ROZEL, Mme Josyane MAZON, membres titulaires,

Mme Michelle RIEU, Mr Romain TOURREL, Mr Pierre MOURGUES, membres suppléants.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Proposition des membres de la commission communale des impôts (CCID):

Le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de madame la directrice départementale des finances publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Le Conseil Municipal, dresse, à l'unanimité, la liste de présentation suivante :

FROMENT Patrick	DURAND Julien
PETIT Bruno	CHATELAN Guillaume
MAZON Josyane	PIFFARD Daniel
MAZON Maurice	BLACHERE Brandon
SOUCHARD Lionel	FAU Christian
ROZEL Bastien	VALENTIN Max
IVANEZ Jean	ROSSI Umberto



VABRE Didier	GREYFIE DE BELLECOMBE Alban
GARAGNON Jean-Marie	BREA Alphonse
MONTIGNY Bruno	KRAFT Jason
JAUNEAU Lorenzo	BRACHET Jean-Louis
BROCHARD Gilles	LIAUTARD Anne-Marie

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Délégation de pouvoir au Maire

M. le maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire, qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales décide de confier au maire pour la durée du mandat les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Fixation des indemnités des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Que l'indemnité de fonction de la 1^{ère} adjointe est égale à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Que l'indemnité de fonction du 2^e adjoint est égale à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Que l'indemnité de fonction de la 3^e adjointe est égale à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique.



- Que l'indemnité de fonction du 4^e adjoint est égale à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Abstention : 3 Contre : / Pour : 11

✓ Avis sur la demande de dérogation au repos dominical - Eyguebelle

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Drôme, par message en date du 17 mars 2026, sollicite l'avis du conseil municipal de Valaurie quant à la demande de la société Eyguebelle de dérogation au repos dominical portant sur cinq dimanches de l'année 2026 pour le travail de 5 salariés du dimanche 21h au lundi 5h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par la société Eyguebelle domiciliée 3 chemin de la Méjeonne à Valaurie, portant sur cinq dimanches de l'année 2026 pour le travail de 5 salariés du dimanche 21h au lundi 5h.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, conformément à l'article 1640 B du CGI, vote les taux ci-dessous pour l'année 2026 :

	Taux votés	Base imposition	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	29,47 %	1 384 000 €	407 865 €
Taxe foncière (non bâti)	71,86 %	42 400 €	30 469 €
Taxe habitation secondaire	8,48 %	358 200 €	30 375 €
TOTAL			468 709 €

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Vote des CFU 2025 budget principal et budget assainissement

Le CFU budget principal est présenté et résumé comme suit par le président de séance :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	626 378,50 €	805 083,00 €	1 431 461,50 €
	Recettes réalisées	273 757,14 €	819 650,10 €	1 093 407,24 €
	Restes à réaliser	95 440,00 €	0 €	95 440,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	633 563,60 €	1 028 057,43 €	1 661 621,03 €
	Dépenses réalisées	377 114,42 €	708 330,91 €	1 085 445,33 €
	Restes à réaliser	139 824,04 €	0 €	139 824,04 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-103 357,28 €	111 319,19 €	7 961,91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7 185,10 €	222 974,43 €	230 159,53 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-96 172,18 €	334 293,62 €	238 121,44 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-44 384,04 €	0 €	-44 384,04 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-140 556,22 €	334 293,62 €	193 737,40 €

Le conseil municipal approuve le CFU de la commune pour l'exercice 2025 du budget principal.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

Le CFU du service assainissement est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE SERVICE ASSAINISSEMENT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	54 250,00 €	101 782,00 €	232 939,00 €
	Recettes réalisées	44 363,99 €	122 762,62 €	255 461,55 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	77 058,04 €	349 628,66 €	419 013,52 €
	Dépenses réalisées	32 032,73 €	129 856,97 €	170 881,37 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	6 376,80 €
Différence entre les titres et les	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	12 331,26 €	-7 094,35 €	84 580,18 €



mandats				
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	22 808,04 €	247 846,66 €	186 074,52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	35 139,30 €	240 752,31 €	275 891,61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	35 139,30 €	240 752,31 €	275 891,61 €

Le conseil municipal approuve le CFU de la commune pour l'exercice 2025 du service assainissement.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, vu le Compte Financier Unique 2025 décide l'affectation des résultats de l'année 2025 comme suit :

A - Résultat de fonctionnement 2025 :	+ 111 319.19 €
B - résultat antérieur ligne 002 du compte administratif 2024	+ <u>222 974.43 €</u>
C – Résultat à affecter	+ 334 293.62 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2025 R001 (déficit)	- 96 172.18 €
E - Solde des restes à réaliser	- 44 384.04 €
F – besoin de financement	- 140 556.22 €
AFFECTATION = C	334 293.62 €
G - Affectation R 1068 en investissement	140 556.22 €
H – Reports en fonctionnement R 002	+ 193 737,40 €

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Intégration des résultats du budget assainissement au budget principal

Mr le maire rappelle à l'assemblée que la compétence assainissement a été transférée au 01 janvier 2026 au syndicat SUDEA par délibération en date du 16 décembre 2025.



Conformément à la délibération relative à l'approbation du compte financier unique 2025 de l'assainissement, le budget annexe laisse apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 240 172,31 €
- Un excédent de la section d'investissement de 35 139,30 €

Mr le maire indique que le résultat du budget annexe de l'assainissement doit être intégré dans le budget principal 2026 de la commune.

Le conseil municipal approuve l'intégration des excédents du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal 2026 de la commune.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Visite du matériel technique par Brandon Blachère et Bastien Rozel. Devis en cours pour remplacer l'épareuse par un broyeur d'accotement qui servira également de tondeuse.
- Visite des routes et chemins de la commune : devis en cours pour un camion de 8 T d'enrobé à froid.
- Election à la CCEPPG : Jean-Louis Martin, Maire de Taulignan a été élu président de la CCEPPG. Alex Froment élu vice-président au développement durable.
- Valrousse : Damien Léonard a été élu président du syndicat Valrousse et Vanessa Bervoets (élue à Roussas) vice-présidente.
- SUDEA : David Durant (adjoint à Malataverne) a été élu président du SUDEA et Stéphanie Loynel (adjointe à Roussas) vice-présidente.
- Toutes les associations seront reçues par Jessica Terras semaine 16.
- La création d'une page Facebook est proposée. Accord à l'unanimité.
- Budget : travail sur un outil de gestion de la trésorerie municipale pour avoir une vue mensuelle du budget de la commune.
- Horaires de l'agence postale communale : le maire propose des nouveaux horaires pour l'APC plus adaptés aux habitants.

Brandon BLACHERE
Secrétaire de séance



Alex FROMENT
Maire

